



Compte rendu sommaire du Conseil Municipal

Séance n°02/2019
du 19 mars 2019 - 18 h 00

Présents : MM Gérard NICOLAS, Jean-Paul BEAL, Lionel CORNAND, Alain BARRAL, Béatrice ALLIROL, Claude TRIPODI, Michèle PELLISSIER, Frank BELLON, Marie-José LAURANS, Aurore ANDRE, Gérard MEISSONNIER, Jean-Luc MOULLET, Guy ARNAUD, Patrick GABERT, Jean-Michel TRUCHET, Michèle SOINS-GARCIA, Christian SARLIN, Isabelle BOITEUX
Excusés : MM. Nathalie PLAT jusqu'au point DEL 2019-02-04 (procuration à J.P. BEAL) Sylviane BEAUP-TOUCHE (procuration à A. ANDRE), Elisabeth LEMOINE, Francine ROUSTAN (procuration à L. CORNAND), Albert MOULLET (procuration à B. ALLIROL), Françoise MARROU (procuration à M. SOINS-GARCIA), André VIVET (procuration à JM TRUCHET)
Absents : MM. Jérémy PONS, Marjorie PIGNOL, Jérémy BAENE Laurent GRAILLE,

Convocation du 13/03/2019 - Membres en exercice : 29	-	Présents : 18	-	Procuration(s) : 06
Secrétaire de séance : I. BOITEUX	-	secrétaire auxiliaire : A. BREMOND,	secrétaire de mairie	

Décisions prises par le Maire dans le cadre des compétences déléguées par le conseil municipal en date du 19/01/2016

Les élus prennent acte de la communication des décisions prises au cours de l'année 2018.

Approbation du compte-rendu sommaire de la séance du 24 janvier 2019

Votes : « Pour » : 24 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2019-02-01 Approbation des comptes de gestion 2018

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2018 (Budget général, Budget « Caveaux funéraires » et Budget «Eau et assainissement») dressés par le Receveur Municipal auprès du Centre des Finances Publiques de Laragne, et déclare n'avoir ni observation, ni réserve à formuler.

Votes : « Pour » : 24 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2019-02-01 Approbation des comptes administratifs 2018

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Après présentation des comptes administratifs par le Maire, celui-ci s'est conformément à la Loi retiré de la séance. Sous la présidence de M. Jean-Paul BEAL, élu Président de séance, les comptes administratifs 2018 afférents au budget général et aux budgets annexes ont été, l'un après l'autre, approuvés comme suit :

ARRETE, comme ci-après, les résultats de clôture de l'exercice 2018 :

Budget général	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT - TTC	
		Réalisé	Restes à réaliser
Recettes réalisées (A)	1 776 034,93 €	1 037 597,87 €	922 012,04 €
Dépenses réalisées (B)	1 345 959,84 €	1 173 896,88 €	1 154 898,83 €
Résultat de l'exercice 2018 (C = A - B)	430 075,09 €	- 136 299,01 €	- 232 886,79 €
Résultat reporté de l'exercice 2017 (D)	327 945,86 €	30 087,76 €	
Résultat de clôture 2018 (E = C + D)	758 020,95 €	- 106 211,25 €	

Budget caveaux funéraires	EXPLOITATION - HT		INVESTISSEMENT - HT	
	Réalisé	Restes à réaliser	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes réalisées (A)	43 025,00 €		22 820,00 €	
Dépenses réalisées (B)	42 880,00 €		30 085,00 €	
Résultat de l'exercice 2018 (C = A - B)	145,00 €		- 7 265,00 €	
Résultat reporté de l'exercice 2017 (D)	11 984,00 €		- 2 140,00 €	
Résultat de clôture 2018 (E = C + D)	12 129,00 €		- 9 405,00 €	

Budget Eau potable et assainissement	EXPLOITATION - HT	INVESTISSEMENT - HT	
		Réalisé	Restes à réaliser
Recettes réalisées (A)	182 136,63 €	281 092,98 €	347 640,83 €
Dépenses réalisées (B)	199 051,84 €	199 683,01 €	437 425,36 €
Résultat de l'exercice 2018 (C = A - B)	- 16 915,21 €	81 409,97 €	- 89 784,53 €
Résultat reporté de l'exercice 2017 (D)	140 866,71 €	- 53 822,54 €	
Résultat de clôture 2018 (E = C + D)	123 951,50 €	27 587,43 €	

Votes : « Pour » : 23 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2019-02-03
Affectation des résultats 2018

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit les résultats de fonctionnement 2018

Budget général :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A. Résultat à affecter	758 020,95 €
<u>Résultat d'investissement</u>	
B. Résultat cumulé.....	- 106 211,25 €
C. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 232 886,79 €
F. Besoin de financement (B+C).....	339 098,04 €
AFFECTATION	
Affectation en réserve d'investissement (R1068).....	339 098,04 €
Report en fonctionnement (R 002).....	418 922,91 €
Total (A).....	758 020,95 €

Budget «caveaux funéraires»

	<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A. Résultat à affecter		12 129,00 €
	<u>Résultat d'investissement</u>	
B. Résultat cumulé.....		- 9 405,00 €
C. Solde des restes à réaliser d'investissement		0,00 €
F. Besoin de financement (B+C).....		9 705,00 €
AFFECTATION		
Affectation en réserve d'investissement (R1068).....		12 129,00 €
Report en fonctionnement (R 002).....		0,00 €
Total (A).....		12 129,00 €

Budget eau et assainissement

	<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A. Résultat à affecter		123 951,50 €
	<u>Résultat d'investissement</u>	
B. Résultat cumulé.....		27 587,43 €
C. Solde des restes à réaliser d'investissement		- 89 784,53 €
F. Besoin de financement (B+C).....		62 197,10 €
AFFECTATION		
Affectation en réserve d'investissement (R1068).....		62 197,10 €
Report en fonctionnement (R 002).....		61 754,40 €
Total (A).....		123 951,50 €

Votes : « Pour » : 24 - « Contre » : - « Abst » :

→ Arrivée de Mme Nathalie PLAT

DEL 2019-02-04

Approbation du projet de résorption de l'ancienne décharge de Ribiers

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Tel qu'évoqué à plusieurs reprises en Conseil Municipal, la Commune de Val Buëch-Méouge est confrontée au risque de pollution du Buëch lié à la présence, en rive droite, de l'ancienne décharge de la commune historique de Ribiers.

Depuis plusieurs mois, les services de l'Etat (DDT, DREAL et Police de l'Eau), du SMIGIBA et du Parc National des Baronnies Provençales accompagnent la commune, elle-même assistée par le cabinet d'étude spécialisé EODD, dans la recherche de la solution la plus satisfaisante pour pallier le problème.

Plusieurs scénarios ont été étudiés :

- ✓ le retrait total des déchets (n°1)
- ✓ le retrait partiel des déchets (n°2)
- ✓ le remodelage des déchets par déblais-remblais (n°3)



Il ressort de la dernière réunion du 7 février dernier avec les services de l'Etat susmentionnés que la solution n°3 paraît la plus satisfaisante et la plus rationnelle d'un point de vue coût-efficacité-respect de l'environnement. Le rapport détaillé établi par le Cabinet EODD et transmis aux élus le confirme.

Avantages et désavantages du scénario 3 et du scénario 1 :

Avantages	Inconvénients
Scénario 3	
<ul style="list-style-type: none"> • Impact carbone des travaux minimisé • Mise en sécurité physique et chimique des déchets • Coût limité (environ (120 KF) • Gestion territoriale des déchets • Mémoire visuelle de la présence des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de garantie absolue relative au risque d'emport par le Buëch sur le très long terme en cas de crue encore plus importante • Très légère incidence visuelle (butte de 2m de hauteur)
Scénario 1	
<ul style="list-style-type: none"> • Garantie d'absence de risque de nouvel emport de déchets par crue du Buëch • Aucun risque de perte de mémoire de la présence de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût important (environ 300 KF) • Transport routier important pour le traitement (environ 80 aller-retours de semi-remorques) générant un risque d'accident routier et un impact carbone (env. 11,5 T. de CO2) • Remplacement de l'espace disponible en ISDND pour des ordures ménagères (en cas de traitement sur l'ISDND de Sorbiers, le volume de la décharge de Ribiers représente environ 20 % de la capacité annuelle du site.

La mise en œuvre du scénario est estimée à 118 920 € HT. A ce montant se rajouteront des frais de suivi quadriennal des eaux souterraines pour 20 000 € HT.

Le Conseil Municipal décide de retenir le scénario 3 consistant en le remodelage des déchets par déblais-remblais. Le Cabinet EODD devra établir le dossier de consultation des entreprises dans les meilleurs délais.

Une réunion publique sera organisée afin d'expliquer le projet à la population.

Votes : « Pour » : 24 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2019-02-05

Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement collectif

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Depuis la création de VBM, il a fallu réunir les informations des 3 communes historiques afin d'établir un rapport unique.

Le RPQS est un élément clé aujourd'hui car il fait ressortir des éléments et des indices qui sont obligatoires lors de la présentation d'une demande de subvention après des organismes financeurs. (Agence de l'eau, Département) mais qui surtout doivent atteindre des valeurs minimum.

Pour 2017, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est atteint si on distingue Ribiers mais ne l'est pas si on regroupe les 3 communes historiques. Cette anomalie s'explique par le fait que les schémas directeurs d'eau et d'assainissement d'Antonaves et de Châteauneuf de Chabre n'avaient pas été initiés. (ceux-ci sont actuellement en cours de finalisation).

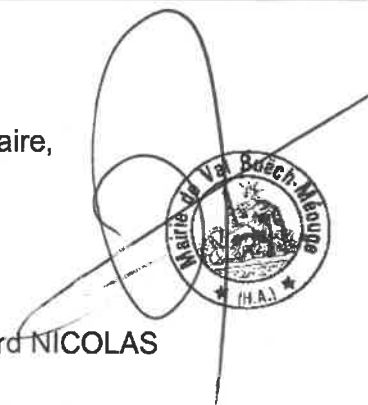
Le Conseil Municipal adopte le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif.

Votes : « Pour » : 24 - « Contre » : - « Abst » :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,

Gérard NICOLAS



Prochaine séance : le 26 mars 2019 – 18 h 00

*****Les délibérations, dans leur intégralité, sont affichées et consultables en Mairie*****

GN